



## Requete en patage judiciaire! attention...

Par **yelena2403**, le **28/01/2008** à **18:10**

Bonjour,

Divorcée en juin 2004, avec une ONC d'octobre 2001, suis je responsable d'un credit contractué (pour des remboursements anticipés de 2 credits l'un dont je suis co empruntrice et l'autre non et des dettes faites entre son depart en mai 2000 et mars 2002 faite avec sa "maitresse") par mon ex mari en mars 2002 avec comme emprunteur lui même et sa "maitresse" (devenue sa femme apres divorce)?

Il a été pourtant précisé par Le JAF et ensuite en Appel, que la pension etait évaluée à ce montant puisque Monsieur, montrant sa bonne foi, payait ce crédit contracté en 2002...

En fait, si je suis condamnée, ni le divorce ni meme l'appel concernant le montant de la pension alimentaire ne protège, et que l'on peut pretendre regler les dettes du couple afin d'avoir à payer une pension alimentaire moindre...mais apres réclamer la moitié des dettes...!!!

La demande en requête en partage judiciaire a été faite en 2007 par Monsieur. N'y a t'il pas de délai pour la demander?

Je précise que j'habite en Moselle...

Merci pour votre aide

Et j'espere que votre reponse aideront d'autres personnes...